VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATAIRE.

In Re Liquidation de A. Marx Picture Frame Co., Ltd.

No 93,958—Cour Civile de District—Division A.

Le Stock Entier en Commerce, Installations, Comptes courants, Meubles de Bureau et tout ce qui y appartient de la A. Marx Picture Frame Co, Ltd.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—Leonard L. Stern, Encanteur—Bureau 322 rue Baronne—MERCREDI, le 10 août 1910, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 617 rue du Canal, entre Passage de la Bourse et la rue de Chartres; aussi après à l'entrepôt 527 rue Conti, entre Decatur et Chartres il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 27 juillet 1910, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété mobilière ci-après décrite:

Fonds de magasin se composant de: Un assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, boîtes à médecines, rayons, porte-chapeaux, glaces, vases, cadres en métal, porte-embrelles, rouleaux de crêpe, matériaux pour artistes, boîtes pastels broderies emblées, couleurs à l'eau, passe-partout, papier à dessin, peintures d'huile, cash register, coffre-fort en fer, meubles de bureau, tables, contenu d'installations de bureau, vitrines, montres, comptoirs, installations d'éclairage électrique, éventails, rouleaux de papier, vitres, cadres.

A la fabrique 527 rue Conti, moulures de toutes descriptions, rouleaux papier à emballage, à paquets, cadres, vitres de toutes grandeurs, mitre machine, un lot de comptes courants, etc., etc., le tout d'après un inventaire de A. B. Leopold, notaire, actuellement sur filière au bureau de l'encanteur No 322 rue Baronne.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn, avocat du liquidateur.

28 juil—28 31—août 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

J. P. Schaeffer et als vs United Burial Co., Ltd.

No 93,943—Cour Civile de District—Division B.

Contenu de l'Etablissement de Pompes Funèbres du United Burial Co., se composant de Chevaux, Harnais, Vêtements, Voitures, Buggies, Corbillard, Meubles de Bureau et Installations, Meubles de Salon, etc.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 9 août 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, 521 rue Champs Elysées, entre Dauphine et Bourgogne, il sera vendu à l'enchère en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27 mai jour de juin 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété immobilière ci-après décrite, à savoir:

Huit chevaux, six jeux de harnais doubles, deux jeux de harnais simples, sept selles de selle, huit selles d'avoine, 4 voitures, deux coffres-forts en fer, bureau d'avé, trois chaises une chaise haute, 20 vêtements mortuaires, 4 cooling boards, 6 candélabres, 9 paires de tabourets, 6 tapis, 3 livrées d'écuria, 1 vitrine pour cercueil, 2 bureaux, 1 ameublement de salon et couverture, 26 chaises en bois, 3 chaises à bureau, tapis en nattes, 6 bancs, 1 bal'e d'é. et rideaux, 6 pompes, 4 douzaines bas, 2 boîtes voilles, 6 moulages de rotan, 9 grande moreaux de crêpe, 43 mats, 1 petite table, 6 rouleaux de crêpe, 43 fouets, 2 paires de rideaux, 1 panier pour transporter les corps, 1 lot de foin, 5 armchairs, 2 meubles à papier de robet, 1 fluide d'embaumeur, 2 buggies d'entrepreneur, 1 fourgon, 1 machine à écrire Monarch, 1 corbillard, etc., etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Tonsenia Bank & Trust Co., Receivers.

28 juil—28 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cora Merore vs Mme Annie Destarly, veuve de Pierre Merore, et héritière de Simon P. Merore.—No 92,358—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'îlet Cohn.
1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, îlet ave Carrollton
1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27 mai 1910, et signé d'un juge en cour ouverte le 11 mars 1910, et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ce lot de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots K et I mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Short, sur 125 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion en étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 144 borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre E sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1906, dressé par Chas G. Del'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et 40 pieds de face de côté vers la rue Général Ogden et 120 pieds de profondeur de côté vers la rue Eagle.

Conditions—Les lots I et J dans l'îlet No 255, aux conditions de un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le balance en un et deux ans en paiement par acceptées égaux devant être représentés par billets à recevoir datés du jour de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date, et le stipulant en la vente de 10 pour cent d'hypothèques d'avocat s'il y a un procès pour faire les paiements de la portion non payée du prix comptant. Le balance des terrains devant être vendus pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angele B. Cotti, Exécuteur Testamentaire Actif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 4 AOUT 1910, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte, le 25 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, [entre la rue Claiborne, Clara [entre la St. Magdalen], Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant trente [30] pieds neuf [7] pouces et six [6] lignes de face à la rue Poydras sur [100] cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers en plus comptant, balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur en des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les chances usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Ganes, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, 926 rue Carondelet.

James E. Rosser Jr.
John Dymond Jr.
W. J. Wagenspack, avocats.

2 juil—2 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

VENTE DE MARCHANDISES DE SAUVETAGE DU S. S. MOMUS.

Sur Barge, au pied de la rue Toulouse.

PAS DE LIMITE — PAS DE RESERVE.

A l'Encan, LUNDI, le 1er août à 11 heures A. M., au pied de la rue Toulouse.

MARCHANDISES CONSISTANT DE

Sacs en papier, rouleaux de papier pour journaux, marchandises en caoutchouc, savons, matières imprimées, merceries, (Dry Goods), candis, huile, papier pour toiture, liqueurs, bouteilles, pierre à filtrer, souliers, chapeaux de paille, peintures, colle, cigares, vernis pour souliers, fours artificiels, ferblanterie, lanternes, marchandises en boîtes, peintures pour toiture, capsules pour bouteilles, et autres objets trop nombreux pour mentionner.

Conditions—Comptant, toutes marchandises devant être enlevées immédiatement de la barge après la vente, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs, 322 rue Baronne.

29 juil—29 30 31—août 1

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Frentz vs les Mineurs George Oehling et Ohlking et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eisemann, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le District Delaney, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'îlet No 11, compris entre la Promenade Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) les rues Port, St. Ferdinand et Amour (maintenant rue Romparte) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine, vingt huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les impôts et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville, l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs, 828 rue Gravier.

E. W. Richow, avocat.

2 juil—2 10 17 24 31—août

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

R. C. Barnes et Als vs Nova Kola Co. de la Louisiane.

No 94,185—Cour Civile de District—Division C.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—Le Manufacture Entière de la Nova Kola Co. de la Louisiane, le 6 AOUT 1910, à 10:00 heures a.m., la vente des articles au No 750 rue Baronne, et à 11 heures, la vente des articles No 2017 rue Magnolia, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 26 juillet 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés comme lots un et deux de l'îlet No 145, autrefois îlet No 22, lequel est borné par les avenues Elmira et Pacifique, avenue Sidell, autrefois Jackson, et la rue Homer, sur un plan du quel ledite lots formant partie connue comme la "Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour référence. Les dits lots mesurant ensemble: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Sidell, autrefois rue Jackson, et mesurant trente deux (32) pieds un (1") pouce et cinq (5") lignes de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces et façade à l'avenue Sidell, autrefois rue Jackson le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32') pieds, trois (3") pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces entre lignes égales et parallèles, ainsi une petite portion du lot No trois, lequelles sont contigus au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1") pouces et six (6") lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds, huit (8") pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dus y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

F. F. Hennessy, avocat.

28 juil — 28 31—août 7 14 21 28 30

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE COTTAGE DOUBLE.

2208-10 rue Quatrième.

Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,968—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 840 rue Carondelet — JEUDI, le 18 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte daté et signé du 16 juillet 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville et de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, St-David, Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 23ème jour de novembre 1889, nommé à et partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 23ème jour de novembre 1889, ledit lot étant situé d'après ledit plan à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St. David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-neuf pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2206-10 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié comptant et le balance en un an, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les chances usuelles de sécurité, 10 0/0 d'hommes pour avoir en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1910, l'acte de vente devant être passé pardevant Ernesto Vidrine, notaire, et tous les certificats devant être aux frais de l'acquéreur; dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

K. V. Richard, avocat.

17 juil—17 24 31—août 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

440 rue Newton, coin Hunes.

Cottage double. Contenant chambres, rue asphaltée, sur ligne de chars.

Southern Handcraft vs Mme Virginia Green.

No 93,330—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, bureau No 840 rue Carondelet—

MARDI, 16 AOUT 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 6 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 12 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à mot adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Fleuve Mississippi, désignés par les numéros treize et quatorze dans l'îlet No cent cinquante cinq, lesquels sont bornés par les rues Napoléon, Franklin, Home et Monroe, lesquels dits lots mesurant ou mesure française chacun trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No treize formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1910, et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.

14 juil—14 17 24 31—août 7 14 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Alexandre Langlois

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 94,206—Division A—Attendu que Marie Cerrère a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Langlois, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Rita M. Duparé, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Butler, avocat.

28 juil—28—août 1 6

Succession de Mme Peter J. Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 94,071—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Hagan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Laurence M. Janin, avocat.

29 juil—29—août 1 6

Succession de John Biron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,629—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. F. Cordill, administrateur de cette succession, serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favret & Friedrichs, avocats.

23 juil—23 27—août 1

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Sidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoises et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerner, veuve de William Satherland

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 93,941.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 732 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable K. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 19 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés comme lots un et deux de l'îlet No 145, autrefois îlet No 22, lequel est borné par les avenues Elmira et Pacifique, avenue Sidell, autrefois Jackson, et la rue Homer, sur un plan du quel ledite lots formant partie connue comme la "Brooklyn Warehouse Company" dressé par W. T. Thompson voyer, le 7 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville pour référence. Les dits lots mesurant ensemble: le lot No un, formant l'encoignure des avenues Pacifique et Sidell, autrefois rue Jackson, et mesurant trente deux (32') pieds un (1") pouce et cinq (5") lignes de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces et façade à l'avenue Sidell, autrefois rue Jackson le lot No deux est contigu au lot No un et mesure trente deux (32') pieds, trois (3") pouces de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de cent vingt trois (123') pieds huit (8") pouces entre lignes égales et parallèles, ainsi une petite portion du lot No trois, lequelles sont contigus au lot No deux et laquelle portion mesure sur le côté du lot No deux, quatre (4') pieds, un (1") pouces et six (6") lignes plus ou moins de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois (123') pieds, huit (8") pouces de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes dus y compris celles de 1910 ont été payées.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

F. F. Hennessy, avocat.

28 juil — 28 31—août 7 14 21 28 30

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Edouard Vorbusch.

No 93,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Les, Division B.

Maison de résidence simple et boulangerie No 824 rue Peniston, contenant 5 chambres et magasin, grande écurie et boulangerie.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 926 rue Union—JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 30 juin 1910 par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci après décrite:

1° Un morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pillié, voyer, le 19 septembre 1893, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 5 novembre 1893, d'après lequel ledit terrain D commence à une distance de cent deux pieds du coin des rues Peniston et Magazine et mesure quarante-trois pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Constance de cent quatre-vingt pieds trois pouces et quatre lignes; de là il s'étend à angle droit du côté de la rue Magazine sur une ligne parallèle à la rue Général Taylor, et perpendiculaire à la rue Constance et est l'extrême arrière ligne dudit morceau de terre une distance de trente pieds; de là, il s'étend, à angle droit, du côté de la rue Peniston, sur une ligne parallèle à la rue Magazine, et perpendiculaire à la rue Général Taylor une distance de cette pieds huit pouces; de là il s'étend à angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Magazine, parallèle à la rue Général Taylor et perpendiculaire à la rue Constance, treize pieds; et de là s'étend à angle droit vers la rue Peniston sur une ligne perpendiculaire à la rue Peniston et parallèle à et plus proche de Magazine, une distance de quatre-vingt-dix pieds six pouces et deux lignes jusqu'à l'endroit commencement rue Peniston; et

2° Un autre morceau de terre situé dans les mêmes district et carré que le terrain ci-dessus décrit contigu au même sur la ligne la plus proche de la rue Magazine, ledit morceau de terre est désigné par la lettre B sur un plan d'Edgar Pillié et de George Grandjean, voyers, en date du 29 novembre 1893, annexé pour référence à un acte passé pardevant R. Rosen, notaire, en date du 16 octobre 1893 et mesurant d'après le dit plan comme suit: ledit morceau de terre est situé dans l'intérieur dudit carré à une distance de trente-six pieds de la rue Peniston et quatre-vingt huit pieds quatre pouces de la rue Magazine et immédiatement à l'arrière des terrains désignés par les lettres B et C sur le dit plan du plan de Pillié et de Grandjean, voyers et a une largeur en façade sur la ligne de terrain désigné par la lettre A sur ledit plan de treize pieds huit pouces sur une profondeur s'étendant vers la rue Général Taylor, entre lignes parallèles de soixante et un pieds six pouces et deux lignes; ledit terrain étant borné devant, sur le côté le plus proche de la rue Peniston par un terrain désigné par la lettre A sur le plan de Pillié et de Grandjean, voyers, sur le côté le plus proche de la rue Magazine par lesdits terrains désignés par les lettres B et C sur ledit plan, et sur le côté vers la rue Constance, par le terrain ci-dessus décrit terrain D premièrement décrit; ledit terrain B est composé des extrêmes arrières des plusieurs terrains précédemment mentionnés B et C sur le susdit plan de Pillié et Grandjean, voyers.

Etant la même propriété acquise par Edouard Vorbusch, par achat, de Simon Hernsheim par acte pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 nov. 1894, in erit dans le C. O. B. 154 folio 34.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent se composent d'une seule bâtisse à un étage, résidence et boulangerie, portant le No municipal 824 rue Peniston.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit de la vente attestée par des billets de l'acquéreur payables à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les chances de sécurité usuelles, 5 0/0 d'hommes d'avoir en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance cédée aux droits du détenteur des billets; l'acquéreur payant en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1910, le coût de tous les certificats, et l'acte de vente passé pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera du dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente entre les mains de

LOUIS HUFFT, Encanteur, 926 rue Union.

Burns et Fred, avocats.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE AYANT ENVIRON TREIZE (13) ACRES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST-TAMMANY, PRES D'ABITA SPRINGS.

SUCCESSION DE Mme A. J. KIERAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 89,796.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 11 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Toutes ces deux certaines parcelles s'étendant et étant situées en la Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane et décrit comme treize (13) acres de terre de la section trente-huit (38) dans la ville six (6) Sud rang No deux (2) Est Terre Greensburg District de la Louisiane et connue comme l'étendue l'oweil ou "Head-Right" et comprise en deux étendues.

Premier—Commençant à un piquet sur la borne nord ouest de ladite section trente-huit [38] et connu comme le coin Nord Est de Milton Keen. Delà Sud 32 degrés, 30 minutes Est, huit chaînes et vingt anneaux, delà nord 57 degrés, 30 minutes Est, 12 chaînes et 19 anneaux. Delà Nord 32 degrés 30 minutes ouest, 8 chaînes et 20 anneaux (cette ligne traverse le tas de scière de bois) à un piquet sur ladite borne Nord ouest de ladite section 38. De là Sud 57 degrés 30 minutes ouest, 12 chaînes et 20 anneaux à un endroit du commencement. Conformément à un certificat d'arpentage dressé par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 23 septembre 1903. Deuxième. Commence à un piquet posé à l'encoignure sud ouest de la parcelle de terre ci-dessus décrite. (Cette encoignure s'étend sud-est de la maison de Jeff Carpenter et est 8 chaînes et 66 anneaux sud, 32 degrés, 30 minutes est de la borne du nord de ladite section 38, et 12 chaînes et 65 anneaux nord, 57 degrés 30 minutes est de la borne ouest de ladite section 39. De là nord 57 degrés, 30 minutes est, 8 chaînes et 68 anneaux au lieux piquet posé avant. De là sud 32 degrés 30 minutes Est, trois (3) chaînes et 43 anneaux piquet posé. Delà Nord 57 degrés, 30 minutes Ouest 8 chaînes et 68 anneaux piquet posé. Delà Sud 32 degrés 30 minutes Ouest, 3 chaînes et 43 anneaux à l'endroit au commencement, contenant trois (3) acres de terre plus ou moins d'après un arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la Paroisse, le 16 novembre 1904, les deux dites parcelles de terre contiennent ensemble treize (13) acres de terre, plus ou moins et conformément au dit arpentage fait par J. M. Yates, voyer de Paroisse, comme ci-dessus décrit. Etant la même propriété acquise par A. J. Kieran, par achat de Fritz Nagel, d'après un acte passé pardevant Joseph E. Lancaster, notaire de cette paroisse de (St Tammany) le 15ème jour d'août 1907, et dûment enregistré en le Bureau des hypothèques, livre No 46, folio 363 des archives de ladite Paroisse de St Tammany.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence élevé contenant 5 chambres, galeries, grange, cabane pour voiture, bâtiments accessoires et arbres fruitiers, et environ une moitié d'acre en culture, bonne eau à un demi-mille des Sources d'Abita.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien du vendeur et première hypothèque et les chances usuelles de sécurité. Doit faire un dépôt de dix [10 0/0] pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Eusèbe Rosen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division B—No 83,119—Succession de Joseph Fernandez—Attendu que Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant épouse de Rudolph E. Grevemberg, a produit des preuves devant la cour qu'elle a été nommée tutrice des mineurs Julius Raymond, Forest Francis, Antoinette Eloise et Vivian Beatrice Fernandez, tous résidants de la ville de Bois St-Louis, dans l'Etat du Mississippi; que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ladite tutrice désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Mississippi, le domicile desdits mineurs.

En conséquence, avis est maintenant donné à toutes personnes intéressées, de donner dans les trente jours de la date du premier avis pour lequelles la demande de ladite Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant l'épouse de Rudolph E. Grevemberg, tutrice, ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.

P. A. DUCOING, Député-Greffier.

20 juin—29—juil 5 10 15 25 30

OFFICIEL.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'Etat de la Louisiane.

SESSION REGULIERE DE 1910.

LOI No 10

Projet de loi de la Chambre No 55.

LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 11 de la loi No 32 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1904, intitulée: Loi créant un bureau de commissaire de police de la ville de la Nouvelle Orléans; définissant leur pouvoir et devoirs, ordonnant et exigeant que le bureau des commissaires du port de la Nouvelle Orléans paye audit bureau des commissaires de police de la ville de la Nouvelle Orléans la somme de douze mille cinq cents dollars ($12,500) par an dans le but de pourvoir au service de police des quais et débarcadaires de la ville de la Nouvelle Orléans, et révoquant l'acte No 63 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1896, l'acte No 83 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1898 et tous autres actes ou parties d'actes de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane sur la même question.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 11 de la loi No 32 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1904 soit et est ici amendée et décrétée à nouveau comme suit, à savoir:

Sec. 11 Que la moitié d'un pour cent de l'argent annuellement alloué par la ville de la Nouvelle Orléans pour le maintien du corps de police et un pour cent de l'argent annuellement perçu par la ville de la Nouvelle Orléans pour licences pour la vente de liqueurs pour l'année 1911 et pour chaque année subséquente, et un pour cent du salaire des officiers, membres, employés et matrons du département de police de la ville de la Nouvelle Orléans, et un pour cent du montant contribué par le bureau des commissaires du port de la Nouvelle Orléans, et toutes les amendes imposées par l'inspecteur de police et par le bureau de police aux membres du corps de police sous forme de discipline et collectables de leur paye ou salaire, et toutes les récompenses, honoraires, dons et émoluments qui pourront être payés et donnés pour le compte de services extraordinaires de tout membre du corps de police, excepté lorsqu'on permet qu'ils soient retenus par ledit membre, et tous les argents demeurant pendant une année entre les mains du commis des valeurs des Cours Criminelles de District, et toute la propriété non exigée comme pièce à conviction pendant